

# Haute-Loire : une mère refuse de confier ses enfants à leur père en Irlande, la gendarmerie intervient

[leparisien.fr/faits-divers/haute-loire-une-mere-refuse-de-confier-ses-enfants-a-leur-pere-en-irlande-la-gendarmerie-intervient-17-03-2018-7612986.php](http://leparisien.fr/faits-divers/haute-loire-une-mere-refuse-de-confier-ses-enfants-a-leur-pere-en-irlande-la-gendarmerie-intervient-17-03-2018-7612986.php)



Il était 19h30 ce vendredi lorsque seize véhicules de gendarmerie et une cinquantaine de gendarmes ont fait irruption au domicile d'Aude Torrent à Langeac (Haute-Loire). Depuis plus d'un an, cette mère de famille, soutenue par les habitants de son village, se bat pour conserver la garde de ses jumeaux âgés de 3 ans, Gabriel et Guillaume.

Dans un premier temps, la justice avait donné raison au père, un Américain résidant en Irlande. Mais Aude Torrent, sur les conseils de son avocat Me Jean-Hubert Portejoie, avait décidé de se pourvoir en cassation, qui a rejeté sa demande en février dernier. Dès lors, l'intervention des forces de l'ordre était inéluctable.

Ce vendredi soir, les gendarmes sont donc repartis avec ce qu'ils étaient venus chercher : deux jeunes garçons qui depuis leur naissance n'ont pas passé un jour séparé de leur maman, dans les cris, les hurlements, sans chaussures, ni doudou. Aude Torrent est anéantie : « La procureur (Joëlle Rieutort, procureur générale près la cour d'appel de Riom, NDLR) m'a menti. Personne ne m'a dit où ils emmenaient mes enfants. Les services sociaux n'étaient pas là ce soir. Ils estiment que je suis une bonne mère. Ce soir, j'ai honte d'être française. J'ai honte de la justice de mon pays. Les gendarmes sont repartis comme des lâches, par-derrrière la maison, en brisant les clôtures. »

## Le profil psychologique du père interrogé

Les soutiens d'Aude Torrent, qui étaient nombreux à assister à la scène vendredi soir, n'ont rien pu faire. « Comment peut-on arracher deux enfants à une mère de famille bien

sous tous rapports et les confier à un homme au profil psychologique discutable ? » s'insurge Serge Vauris, président du Comité de soutien d'Aude Torrent. « C'est un homme qui n'offre aucune garantie. On se demande d'ailleurs s'il réside vraiment en Irlande, s'il dispose d'un logement fixe et s'il a un travail ? ».

En revanche, ce qui est sûr c'est qu'il a eu par le passé d'importants problèmes avec l'alcool. « Tout le monde sait qu'il boit et qu'il a fait preuve d'une grande violence envers son ex-compagne. Aude a quand même eu une ITT supérieure à 8 jours, suite à des coups reçus de sa part, quand elle est rentrée en France en septembre 2016. » C'est pourtant cet homme qui va désormais devoir assumer l'éducation de deux enfants, traumatisés psychologiquement. Pour Me Jean-Hubert Portejoie, l'avocat d'Aude Torrent, employer de telles méthodes pour arracher deux enfants à leur mère, « c'est du jamais-vu en France. La justice devra assumer les conséquences de son aveuglement, de son obstination et d'un recours à la violence inapproprié, surtout avec des enfants de trois ans. »